

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439																	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022					
Ventes de marchandises				209				210									
Production vendue biens				215				214									
Production vendue services				217				218		138 815		133 440					
Production stockée								222									
Production immobilisée								224									
Subventions d'exploitation reçues								226									
Autres produits								230		1		2					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		138 816		133 442			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234									
Variation de stock (marchandises)								236									
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240									
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		14 799		14 099					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		1 138		244		10 992		1 093					
Rémunérations du personnel								250		80 658		97 357					
Charges sociales								252		27 602		34 647					
Dotations aux amortissements								254		1 977		2 281					
Dotations aux provisions								256									
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262		2		753					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation (II)										264		136 029		150 231			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		2 787		-16 789			
Produits financiers				(III)				280									
Produits exceptionnels				(IV)				290		400							
Charges financières				(V)				294									
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		577							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		(VI)		348											
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306									
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		2 610		-16 789			
B - RÉSULTAT FISCAL										312		2 610		314			
Reporteur le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2																	
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316									
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318									
		Provisions non déductibles						322									
		Impôts et taxes non déductibles						324									
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330							
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251									
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998									
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997							
Dédutions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342					
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989									
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138									
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344									
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993									
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992													
		Créance report en arrière du déficit						346				350					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643									
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645									
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648											
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641											
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990											
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649											
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		2 610		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356					
Déficits antérieurs reportables										16 038				360		2 610	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		0		372	

A&K CONSULTING FRANCE
 48, rue des Fermes - 77700 CHESY
 Tél. : 06 35 55 48 28
 Mail : aetkconsulting@gmail.com
 814 782 439 525 Meaux

10 et approuvé par le représentant
 le 13 nov 2024

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A ET K CONSULTING FRANCE – SIREN : 814782439</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	7 952	472		474	4 753	476	3 199		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	7 952	492		494	4 753	496	3 199		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516		0	
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	5 211	562		564	2 199	566	3 012		
TOTAL		570	5 211	572		574	2 199	576	3 012		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	598			

A&K CONSULTING FRANCE
48, rue des Fermes - 77700 CHESSY
Tél. : 06 35 55 38 28
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Meaux

Lu et approuvé par le représentant légal

13 mars 2024

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439</u>										Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS				Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées				Amortissements dérogatoires		600		602		604			
				Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605			
				Autres provisions réglementées		610		612		614			
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation				Sur immobilisations		630		632		634			
				Sur stocks et en cours		640		642		644			
				Sur comptes clients		650		652		654			
				Autres provisions pour dépréciation		660		662		664			
TOTAL				680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
								Dotations		Reprises			
Fonds commercial								681		683			
Autres immobilisations incorporelles								700		705			
Terrains								710		715			
Constructions								720		725			
Installations techniques, matériel et outillage								730		735			
Installations générales agencements aménagements divers								740		745			
Matériel de transport								750		755			
Autres immobilisations corporelles								760		765			
TOTAL								770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT													
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
2													
3													
4													
5													
6													
TOTAL à reporter										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982		16 038	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter			
Déficits imputés										983		2 610	
Déficits reportables										984		13 428	
Déficits de l'exercice										860		11 970	
Total des déficits restant à reporter										870		25 398	
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										374		27 640	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378		821	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397			

A&K CONSULTING FRANCE

48, rue des Fermes - 77700 CHESSEY

Tél. : 06 35 65 88 28

Mail : aetkconsulting@gmail.com

814 782 439 RCS Meaux

*Le représentant
par le gérant
légal*

*le 13 mars
2024*

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	138 815
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	138 815
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	1 286
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	13 357
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	157
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	14 801
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	124 016
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	124 016
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

A&K CONSULTING FRANCE
43, rue des Fermes - 77700 CHESSY
Tél. : 06 35 55 38 22
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Meaux

est approuvé
par le représentant légal
le 13 mars
2024

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439**

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	GUY TRAN	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000	
Nom marital	TRAN							
Naissance :	Date	01/07/1972	N° Département	99	Commune	PHNOM PENH	Pays	FRANCE
Adresse :	48RUE DES FERMES 77700 chessy FRANCE							

A&K CONSULTING FRANCE
48, rue des Fermes - 77700 CHESSY
Tél. : 06 35 55 88 28
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Meaux

*Not a representative
par le représentant
légal
le 13 mars
2024*

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

A&K CONSULTING FRANCE
48, rue des Fermes - 77700 CHESSEY
Tél. : 06 35 55 88 28
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Nanterre

Not approuvé
par le représentant
Légal le 13 Mars 2024

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A ET K CONSULTING FRANCE	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 814782439	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

A&K CONSULTING FRANCE
48, rue des Fermes - 77100 CHESSY
Tél. : 06 35 55 93 28
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Meaux

1027 approuvé par le représentant
légal le 13 mars 2024

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (*article 244 quater L du CGI*) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :

III - CAS PARTICULIERS

CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N

CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS

814 782 439 RCS Meaux

beträffande gärdens representation
12 jan 16 13 mars 2024

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A ET K CONSULTING FRANCE

SIREN : 814782439

Attestation produite le 11/01/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

A&K CONSULTING FRANCE

48, rue des Fermes - 77700 CHESSY

Tél. : 06 35 55 38 28

Mail : aetkconsulting@gmail.com

814 782 439 RCS Meaux


Lu et approuvé par le
représentant légal
le 13 mars 2024

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Téléphone et internet	27/12/2022	26/01/2023	0		

A&K CONSULTING FRANCE

48, rue des Fermes - 77160 CHESSY

Tél. : 06 35 55 30 26

Mail : aetkconsulting@gmail.com

814 782 439 RCS Meaux

Lu et approuvé par le
représentant légal
le 13 mars 2024

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
48 RUE DES FERMES 77700 CHESSY FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Conseil en systèmes et logiciels informatiques			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	
Comptable : ☐ Salarié ?					
KEOBIZ 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS 76000 ROUEN Tél: 0142661732 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

*Inté approuvé
par le représentant
légal le 13 mars 2024*

A&K CONSULTING FRANCE
48, rue des Fermes - 77700 CHESSY
Tél. : 06 35 55 33 25
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Meaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

**ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR**

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
GUY TRAN 48RUE DES FERMES 77700 CHESSY FRANCE									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
MVLТ restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

A&K CONSULTING FRANCE
 48, rue des Fermes - 77700 CHESSY
 Tél. : 06 35 55 78 28
 Mail : aetkconsulting@gmail.com
 314 732 439 RCS Meaux

Lu et approuvé par le représentant
 Régul
 le 13 mars 2024

A ET K CONSULTING FRANCE

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Document reçu par les services fiscaux le 24/01/2024 à 08:00

A&K CONSULTING FRANCE
48, rue des Fermes - 77700 CHESSY
Tél. : 06 35 55 38 28
Mail : aetkconsulting@gmail.com
814 782 439 RCS Meaux

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 - 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des Impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A ET K CONSULTING FRANCE - SIREN : 814782439						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2023	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	3 199	030	3 011	188	2 742
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	3 199	048	3 011	188	2 742
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	11 718	070		11 718	10 980
	Créances autres (3)	072	549	074		549	259
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 929	086		6 929	7 473
	Charges constatées d'avance	092		094			11
TOTAL II	096	19 196	098		19 196	18 723	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	22 395	112	3 011	19 384	21 465
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126		100	100
	Réserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)	131		132			
	Report à nouveau	134		134		-14 836	1 953
	Résultat de l'exercice	136		136		2 610	-16 789
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	TOTAL I	142		142		-11 126	-13 736
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166		50	422
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)	169		172		30 459	34 779
	Produits constatés d'avance	174		174			
TOTAL III		176		176		30 509	35 201
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		180		19 384	21 465
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

A&K CONSULTING FRANCE
 48, rue des Fermes - 77700 CHESSY
 Tél. : 06 35 55 38 28
 Mail : aetkconsulting@gmail.com
 814 782 439 RCS Meaux

Acte approuvé
 par le représentant
 légal

le 13 mars 2024